

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le 07/02/2024

ID : 016-211601455-20240206-20240206-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE



Département de la
Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **Foussignac**

Séance du **06/02/2024**

Date de la convocation
29/01/2024

Date d'affichage
29/01/2024

Nombres de Conseillers

En exercice :
Présents :
Votants :
Absents :

OBJET : **2024-02-06 :** **Budget commune -** **Affectation des résultats**

Vote A l'unanimité

Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture de
Cognac
le : 07/02/2024

et publication ou notification du :
07/02/2024

L' an 2024 et le 6 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEVIGE Georges, Maire

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, FOURNIER Alexandra, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Absent : BOUILLER Dylan

Excusés : CHIRON Esther (procuration à DEVIGE Georges), ZIELINSKI Laetitia, BARDOU Julien (procuration à PRUNIER Stéphane)

Secrétaire : SUTRE Sébastien

Monsieur le Maire rappelle que les résultats de clôture de l'année 2023 pour le budget principal doivent être affectés et propose l'affectation suivante :

compte 001 : - 38 925.27 €
compte 002 : 329 310.21 €
compte 1068 : 445 941.46 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le 07/02/2024
Pour copie conforme:
En Mairie, le 07/02/2024

Le Maire,
DEVIGE Georges

